Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
067-200094332-20250425-0000012623-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 29/04/2025
Retour préfecture le 29/04/2025
Publication le 02/05/2024

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-3-5-5
Séance du vendredi 25 avril 2025

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE - RAPPORT D'EXECUTION 2024

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :
FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 221-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle n° DGCS/SD2B/DGS/SP1/2024/72 du 14 août 2024 relative à la contractualisation préfet/ARS/département en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2024,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° N° CD-2023-5-5-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 Une ambition pour la jeunesse déclinées dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-8-5-8 du 21 octobre 2024 relative à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et approuvant notamment le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour les territoires haut et bas rhinois pour 2024 à conclure avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 7 avril 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20250425-0000012623-DE - Retour préfecture le 29/04/2025 - Publication le 02/05/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les rapports d'exécution des conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance des territoires haut et bas-rhinois pour l'année 2024 joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions
M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20250425-0000012623-DE - Retour préfecture le 29/04/2025 - Publication le 02/05/2024